

Bassins de vie

LES MACRO-RÉGIONS, AVENIR DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE

À la suite de la publication du rapport de la Commission européenne sur la gouvernance des stratégies macro-régionales, la Conférence des régions périphériques maritimes d'Europe (CRPM) souligne la nécessité pour les institutions européennes de dépasser le diptyque traditionnel « Commission-États membres ». Pour sa présidente, ces stratégies doivent permettre de renforcer la coopération territoriale européenne grâce à des projets structurants.

Depuis des années, la CRPM définit une macro-région comme étant un « bassin de vie » entre différents pays et régions, rassemblés autour de grands défis et caractéristiques communs requérant une action collective transnationale. Cet espace de coopération doit réunir différents acteurs publics européens (locaux, régionaux, nationaux et européens), y compris des pays tiers. Cette gouvernance « multi-niveaux » permet également de constituer une base de travail pour la politique de voisinage de l'UE, de même que pour sa politique d'élargissement.

Bien que la plupart des stratégies existantes soient dessinées autour d'un bassin maritime (Baltique, Adriatique-Ionienne, Atlantique), les stratégies macro-régionales peuvent se construire autour d'autres éléments géographiques (bassin fluvial, chaîne de montagnes, etc.). Quoi qu'il en soit, ces stratégies ne peuvent se concevoir sans prendre en compte les territoires régionaux qui les composent. En matière de gouvernance, les autorités régionales ont une vision claire des atouts et lacunes de leur territoire ainsi que des acteurs en

mesure de développer des projets. Les autorités régionales constituent donc le trait d'union essentiel entre les institutions européennes et les habitants de ces territoires.

nationales. Ces stratégies doivent, dès lors, être mises en œuvre avec beaucoup de flexibilité afin de permettre que toutes les interventions se fassent au bénéfice des territoires concernés. L'ob-

jectif de ces stratégies est de mettre en place des projets structurants à haute valeur ajoutée pour les habitants. Elles doivent permettre de renforcer la coopération territoriale européenne et de créer de la croissance durable.

En outre, dans la mesure où les autorités régionales sont en contact direct avec les réalités des territoires, les interventions conjointes des autorités locales et régionales, des États membres et de l'Union européenne ne pourront être efficaces que si elles s'articulent autour d'un vrai pacte territorial renouvelé, conjuguant, en les réconciliant, les dynamiques *bottom-up* et *top-down*. Nous nous réjouissons du fait que le rapport de la Commission reconnaisse le savoir-faire des organisations régionales telles que nos commissions géographiques. Il est impératif de tirer parti de ces connaissances et de cette expertise

Réviser le budget européen

Véritable opportunité pour les projets macro-régionaux, le Cadre stratégique commun (CSC) permet d'établir le lien entre les stratégies macro-régionales européennes et le financement, dans la mesure où les fonds structurels peuvent assurer un soutien financier aux priorités définies dans les plans d'action des macro-régions. Nous demandons à la Commission européenne d'élaborer des lignes directrices spécifiques à l'utilisation des fonds européens pour la mise en œuvre de projets répondant à des stratégies macro-régionales et de bassin maritime. Il s'agit également de déterminer dans quelle mesure ces différentes sources de financement peuvent être combinées.

Au-delà, nous encourageons la Commission européenne à lancer

Les stratégies macro-régionales doivent rester européennes avant tout et ne pas être « renationalisées »

Pour un vrai pacte territorial renouvelé

La CRPM, bâtie sur six commissions géographiques qui, à l'exception de la commission des Îles, correspondent aux bassins maritimes européens, est un vrai précurseur en matière de travail à un niveau macro-régional. Forts de notre expérience, nous voulons attirer l'attention de la Commission européenne sur la nécessité de clarifier et de simplifier ces stratégies européennes. Les stratégies macro-régionales et de bassin maritime souscrivent à la même philosophie, s'inscrivent dans le même cadre politique européen et présentent le même éventail d'actions dans les territoires concernés. Ces deux types de stratégie rendent possible une collaboration transversale entre les secteurs et les différents niveaux de gouvernance, par-delà les frontières

numéro 106 - Juillet-Septembre 2014



dans chacun de ses programmes sectoriels des appels à projets prenant en compte les priorités des différentes stratégies macro-régionales et de bassin maritimes existantes. Nous appelons également la Banque européenne d'investissement (BEI) à concevoir des instruments financiers accessibles et novateurs afin de faciliter l'investissement au sein de ces territoires.

Par ailleurs, il est nécessaire que le budget européen pour l'investissement et la coopération dans les macro-régions soit revu à la hausse afin d'assurer l'exécution de ces stratégies, d'autant que les régions périphériques d'Europe ont été particulièrement affectées par la crise économique et financière. Nous déplorons profondément le fait que la ligne budgétaire de la coopération territoriale européenne ait été lourdement impactée par les coupes appliquées dans le budget de la politique de cohésion par le Conseil durant les négociations du cadre financier pluriannuel. Alors que la Commission avait suggéré un budget de 11,8 millions d'euros dans sa proposition révisée de juillet 2012, le Conseil a décidé de le réduire à 8,9 millions d'euros dans ses conclusions des 7 et 8 février 2013, soit une réduction d'environ 25 % !

Une règle des trois « oui »

Au-delà, nous nous réjouissons qu'aucune mention n'ait été faite de la règle des « trois non » dans le rapport de la Commission sur la gouvernance des stratégies macro-régionales (pas de nouveau fonds, pas de nouvelle législation, pas de nouvelles institutions) La CRPM va même plus loin en plaçant pour une règle des « trois oui » : oui à une meilleure synergie entre les fonds existants et à la mise en place d'actions préparatoires, oui à une meilleure gouvernance entre les secteurs et les acteurs et oui à une plus grande valeur ajoutée européenne grâce à une coordination assurée par la Commission européenne. De plus, nous invitons la Commission à envisager ces stratégies par le prisme du voisinage et à évaluer le soutien que pourraient apporter les programmes de coopération transfrontalière dans le cadre des instruments de la politique européenne de voisinage. Nous

plaidons également pour un renforcement du préfinancement de projets structurants macro-régionaux afin de résoudre les problèmes causés par la raréfaction des capitaux publics à tout niveau. Le taux de préfinancement devrait ainsi être augmenté afin de faciliter le démarrage des projets macro-régionaux à haute valeur ajoutée européenne.

En ma qualité de présidente du Conseil régional du comté de Scanie, je peux témoigner que la gestion très largement intergouvernementale de la première stratégie macro-régionale pour la mer Baltique a révélé ses limites. Les stratégies macro-régionales et de bassin maritime doivent rester européennes avant tout et ne pas être « renationalisées » une fois leur plan d'action adopté. La Commission elle-même, dans son rapport publié l'année passée sur la valeur ajoutée des stratégies macro-régionales, estime que : « La clé de l'avenir réside dans le renforcement du rôle moteur et

de l'adhésion dans les régions concernées, ce qui rendra le processus décisionnel clair et assurera une meilleure visibilité. Tandis que la Commission continuera à jouer un rôle de premier plan, l'efficacité du rôle moteur des régions concernées devra permettre d'équilibrer davantage son soutien ». La CRPM voudrait rappeler à la Commission ses propres termes.

C'est pourquoi, je soutiens une approche ouverte du concept macro-régional, basée sur une vraie coordination entre les politiques sectorielles, les financements, les territoires et les parties prenantes qu'elles soient publiques ou privées. C'est la condition *sine qua non* pour que les macro-régions promeuvent efficacement l'intégration européenne et deviennent un élément important dans l'élaboration des politiques européennes à l'avenir. ☞

Annika Annerby Jansson

Présidente - Conférence des régions périphériques maritimes d'Europe



La gestion très largement intergouvernementale de la première stratégie macro-régionale pour la mer Baltique a révélé ses limites.